

Journal Octobre 2019



Bonjour chères RSE,

Octobre est déjà bien entamé, les paysages ont changé de couleurs et nous sommes en route vers l'hiver. Voici notre journal d'octobre avec une nouvelle section qui portera sur les relations de travail. À chaque mois, vous y retrouverez des informations sur des questions que nous aurons reçues et traitées pour des RSE.

Nous souhaitons, qu'en vous donnant ces informations, vous puissiez être en mesure de voir le travail syndical que nous accomplissons pour vous.

Aussi, nous vous invitons à surveiller votre boîte courriels au cours des prochains jours, des informations sur notre assemblée générale vous seront communiquées.

Bonne lecture!

L'exécutif,

France Lavallée, Présidente
Rachel Gagnon, 2^e Vice-présidente
Caroline Rioux, Trésorière
Linda Gagnon, Secrétaire



Sujet du mois : Traitement de plainte

Votre bureau coordonnateur vous appelle et vous informe qu'il a reçu une plainte vous concernant? Devez-vous y faire face seule? La réponse est NON.

L'ADIM Montérégie est là pour vous. Elle peut vous accompagner et vous aider tout au long du processus. Quelles sont les étapes d'un traitement de plainte?

- Le bureau coordonnateur peut se présenter à votre service de garde, sans rendez-vous, pour vous informer qu'il a reçu une plainte vous concernant. Il peut aussi aviser la RSE, par téléphone, et prendre rendez-vous avec celle-ci.
- À cette étape, nous vous invitons à communiquer avec l'ADIM Montérégie au (450) 482-3712.
- Lors du traitement de plainte, le bureau coordonnateur a l'obligation de vous informer des motifs de la plainte **avant de débiter son enquête**. Il ne peut poser des questions que sur les motifs de la plainte. Cette étape est très importante afin que vos droits soient respectés.
- Par la suite, le bureau coordonnateur traitera la plainte et prendra une décision. Il y a 3 conclusions possibles soient : 1) plainte non retenue, le dossier est fermé, 2) plainte retenue avec émission d'un avis de contravention, 3) plainte retenue avec émission d'un avis d'intention de suspension ou de révocation de la reconnaissance.
- Si la plainte est retenue et qu'un avis d'intention de suspension ou de révocation est émis, vous serez alors invitée à présenter vos observations devant le CA du bureau coordonnateur, en personne ou par écrit, selon votre convenance et vous pourrez être accompagnée de vos représentantes syndicales. À la suite de la présentation de vos observations, le conseil d'administration prendra une décision. Celle-ci vous sera transmise, par écrit, par votre bureau coordonnateur. S'il y avait suspension ou révocation, il est toujours possible de contester cette décision.

En tout temps, durant le processus, vous avez le **DROIT** d'être soutenue et accompagnée par vos représentantes syndicales. Contactez-nous sans tarder si votre bureau coordonnateur vous avise que vous avez reçu une plainte.

Réflexe syndical, mes droits!



***À toutes les RSE qui ont une année de plus
en ce mois d'octobre 2019!!!***

RAPPEL

CAFÉS-RENCONTRES

NÉGOCIATIONS 2019-2020

Petite Marine

17 octobre 2019 19h00-21h00

Rôtisserie St-Hubert

381, boulevard Fiset

Sorel-Tracy

Joyeux Calinours

22 octobre 2019 19h00-21h00

Syndicat Champlain

7500, Chemin de Chambly

Saint-Hubert

Les Frimousses de la Vallée

23 octobre 2019 19h00-21h00

Restaurant Mikes

516, boul. Sir Wilfrid-Laurier

Beloeil

Copains d'Abord

24 octobre 2019 19h00-21h00

Restaurant Fourquet-Fourchette

1887 Avenue Bourgogne

Chambly

Le Petit Monde de Caliméro

28 octobre 2019 19h00-21h00

Restaurant Pacini

575, rue Pierre-Caisse

Saint-Jean-sur-Richelieu

L'Attrait Mignon

29 octobre 2019 19h00-21h00

Restaurant Pacini

1451, chemin de Chambly

Longueuil



53, Montée Robert, bureau 201
St-Basile-Le-Grand, Québec, J3N 1L7
Téléphone : 450-482-3712
Sans frais : 1-855-482-3712
Télécopieur : 450-482-3713
Courriel : g27.monteregie@lacsq.org
Site internet: www.adimmonteregie.com
Facebook : <https://www.facebook.com/Adim-Montérégie-486401984868276/>